Gilles Verdez condamné à 5.000€ pour diffamation, après avoir traité Bernard de La Villardière « d'islamophobe » dans TPMP

20/04/2021 à 8h50



Bernard de La Villardière. Lors d'une interview pour Le Monde, le journaliste d'M6 a déclaré : *"Tiens, je vous donne un scoop : je viens de faire condamner Gilles Verdez pour diffamation. Il m'a traité d'islamophobe chez Hanouna. A chaque fois qu'il peut se payer Enquête exclusive… Il m'accuse de ne pas faire mon travail de journaliste".*

Le Monde

En Lien :

> *Gilles Verdez sur la marque Evian : « C'est de l'islamophobie commerciale. Ils tapent sur les musulmans et sur le ramadan » #Evian #TPMP — https://t.co/LWob5PE0pF pic.twitter.com/5qW751Unxo*
>
> *— Fdesouche.com est une revue de presse (@F_Desouche) April*

14, 2021